

ID	PRE01
Dernière mise à jour de la fiche technique	05/10/2026
Domaine	Soins intégrés
Sous-domaine	Prévention
Nom de l'indicateur - court	Dépenses de santé consacrées à la prévention
Justificatif	Les dépenses de santé consacrées à la prévention correspondent aux dépenses consacrées aux actions visant à réduire les facteurs de risque, à prévenir les blessures, les maladies, et à promouvoir la santé au sein de la population. Un niveau adéquat et durable de dépenses en prévention contribue à améliorer l'état de santé de la population, à éviter ou retarder l'apparition de certaines maladies et à réduire les coûts futurs liés aux soins curatifs. Les programmes de prévention, tels que définis dans le Système des comptes de la santé (System of Health Accounts - SHA) de l'OCDE, visent à éviter l'apparition de maladies et à réduire les risques pour la population, ce qui se traduit par un retour sur investissement pour les systèmes de santé (1).
Nom de l'indicateur - détaillé	Pourcentage des dépenses courantes de santé consacré à la prévention au Luxembourg.
Définition de l'indicateur	Part des dépenses courantes de santé consacrée à la prévention, exprimée en pourcentage des dépenses courantes de santé et en euros par habitant, ajustées selon les parités de pouvoir d'achat (PPA) au Luxembourg. Les dépenses courantes de santé correspondent à la consommation finale de biens et de services de santé (2). Elles comprennent les soins de santé individuels (tels que les soins curatifs, de réadaptation et de longue durée, les services auxiliaires, les biens médicaux) et les services collectifs (tels que la prévention, la santé publique, et l'administration de la santé). La définition des dépenses de santé consacrées à la prévention s'appuie sur le cadre méthodologique du SHA de l'OCDE (1) sous la catégorie « HC.6 Soins préventifs » et incluent les dépenses de santé pour les biens et services visant à : • éviter ou réduire le nombre, la gravité ou les complications des maladies et des blessures. • couvrir la prévention primaire et secondaire (la prévention tertiaire est exclue, car elle se superpose aux soins curatifs et de réhabilitation). La catégorie « HC.6 Soins préventifs » est composée des sous-catégories suivantes : • HC.6.1 : les programmes d'information, d'éducation et de conseil, • HC.6.2 : les programmes de vaccination, • HC.6.3 : les programmes de détection précoce de maladies, • HC.6.4 : les programmes de surveillance de l'état de santé, • HC.6.5 : les programmes de surveillance épidémiologique et de contrôle des risques et des maladies, • HC.6.6 : les programmes de préparation contre les catastrophes et réponses d'urgence.

	Les programmes de prévention peuvent s'adresser à l'ensemble de la population ou à des individus. Les programmes d'éducation sanitaire (HC.6.1) et les campagnes de vaccination de masse (HC.6.2) sont des exemples d'interventions populationnelles alors que les conseils ciblés pour les populations à risque comme le sevrage tabagique pour les fumeurs (HC.6.1) sont des interventions individuelles.
Calcul de l'indicateur	a) Dépenses de santé consacrées à la prévention, en pourcentage des dépenses courantes de santé, pour les résidents au Luxembourg Pourcentage Dénominateur : Dépenses courantes de santé Numérateur : Dépenses courantes de santé consacrées à la prévention (HC.6) b) Dépenses de santé consacrées à la prévention, en euros PPA par habitant, pour les résidents au Luxembourg Euros PPA par habitant Dénominateur : Population résidente du Luxembourg Numérateur : Dépenses courantes de santé consacrées à la prévention (HC.6) en euros PPA c) Dépenses de santé consacrées à la prévention, en euros PPA par habitant, par prestataire de soins de santé, pour les résidents au Luxembourg Euros PPA par habitant Dénominateur : Population résidente du Luxembourg Numérateur : Dépenses courantes de santé consacrées à la prévention (HC.6) en euros PPA par type de prestataire de soins (HP.1-HP.9) Les prestataires de soins (HP) sont classés dans les catégories suivantes : • HP.1 : Hôpitaux • HP.2 : Établissements de soins de longue durée avec hébergement • HP.3 : Prestataires de soins de santé ambulatoire • HP.4 : Prestataires de services auxiliaires • HP.5 : Détaillants et autres prestataires de biens médicaux • HP.6 : Prestataires de soins préventifs • HP.7 : Prestataires de services administratifs et de financement du système de soins de santé • HP.8 : Reste de l'économie • HP.9 : Reste du monde Critères d'inclusion et exclusion pour HC.6 : • Inclusion : - Prévention primaire - HC.6.1 : les programmes d'information, d'éducation et de conseil, - HC.6.2 : les programmes de vaccination, - HC.6.5 : les programmes de surveillance épidémiologique et de contrôle des risques et des maladies, - HC.6.6 : les programmes de préparation contre les catastrophes et réponses d'urgence. - Prévention secondaire

	- HC.6.3 : les programmes de détection précoce de maladies, - HC.6.4 : les programmes de surveillance de l'état de santé. • Exclusion : - Prévention tertiaire - Objectif principal non sanitaire - Dépenses en capital - Auto-examens non encadrés - Services post-diagnostic
Sous-groupes	Stratification par prestataire de soins de santé, en euros PPA par habitant, pour l'année 2024.
Comparaison internationale	Comparaison internationale des dépenses de santé consacrées à la prévention, en pourcentage des dépenses courantes de santé et en euros PPA par habitant, au Luxembourg avec : l'Allemagne, la Belgique, la France, la Suisse, les Pays-Bas et l'UE-27, pour l'année 2024 (ou dernière année disponible).
Couverture des données	Temporelle : 2015-2025 Géographique : nationale Population cible : résidents du Luxembourg
Constats	Au cours de la période 2015-2019, la part des dépenses de santé consacrée à la prévention est restée relativement stable, autour de 2,2 % des dépenses courantes de santé. Lors de la pandémie de Covid-19, cette part a fortement augmenté pour atteindre 5,3% en 2020 (201,3 euros PPA par habitant) puis 6,4% en 2021 (262,3 euros PPA par habitant). Elle a ensuite diminué pour s'établir à 3,6 % en 2024 (175,7 euros PPA par habitant), un niveau qui reste supérieur à celui observé avant la pandémie. En 2024, la majorité des dépenses de prévention était concentrée auprès des prestataires de soins préventifs (89,8 euros PPA par habitant) et des prestataires de soins de santé ambulatoire (61,6 euros PPA par habitant). Parmi les six pays comparés en 2024, en termes de part des dépenses de santé consacrée à la prévention, le Luxembourg se situe derrière les Pays-Bas et l'Allemagne, devant la France, la Belgique et la Suisse, et au même niveau que la moyenne en 2023 de l'UE-27 (dernière année disponible pour l'UE-27).
Limitations	
Remarques	Les montants en euros PPA sont ajustés des différences de niveaux de prix entre pays et permettent de comparer les volumes de dépenses de santé indépendamment des écarts de prix nationaux. Les valeurs exprimées en euros PPA peuvent être révisées au fil du temps en raison des mises à jour des facteurs de conversion des PPA par l'OCDE, indépendamment de l'évolution réelle des dépenses de santé.
Source des données	Source de l'indicateur : - OCDE (OECD.ELS.HD:DSD_SHA@DF_SHA(1.1)) - Eurostat : uniquement pour les données EU-27 Gestionnaire des données : IGSS Source de données : SHA
Fréquence d'actualisation de la source	Annuelle

Références	1. OECD, Eurostat, WHO (2011), A System of Health Accounts, OECD Publishing. https://www.oecd.org/en/publications/a-system-of-health-accounts-2011_9789264270985-en.html 2. OECD. Health spending. https://www.oecd.org/en/data/indicators/health-spending.html 3. OECD. Expenditure on prevention activities under SHA 2011: Supplementary guidance. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issue-focus/sha-guidelines/Expenditure-on-prevention-activities-under-SHA-2011_Supplementary-guidance.pdf
Liens utiles	• Gouvernement.lu. Accord de coalition 2023-2028. https://gouvernement.lu/fr/publications.gouvernement2024%2Bfr%2Bpublicati ons%2Baccord-coalition%2Baccord-de-coalition-2023-2028.html